



*Pakigangay*  
Solidarité Maasin Philippines

**BULLETTIN DE PARRAINAGE**

**Pakigangay veut dire Partage** en visaya  
(langue officielle de cette région des Philippines).

**Offrez un avenir à un jeune Philippin !**

Nombreux sont à Maasin, les enfants qui ont un père marin (au long cours, engagé dans la marine marchande il ne rentre que très rarement «au pays») et une mère forcée de s'exiler pour trouver du travail comme femme de ménage ou gouvernante dans des familles aisées de Manille ou à l'étranger.

Livrés à eux-mêmes, ils n'ont d'autres horizons que la rue, et la nécessité de trouver de quoi se nourrir chaque jour.

Pour **25€/mois \***

vous lui offrez bien plus qu'une **aide alimentaire**.

En parrainant un de ces enfants vous lui offrez la possibilité d'être pris en charge par une institution (le Foyer saint Joseph) qui lui assurera la **nourriture** mais aussi **l'éducation** et un suivi **socio-éducatif**.

Pakigangay a choisi de privilégier une approche solidaire en proposant un parrainage, non nominatif, sans contact individualisé avec le jeune pris en charge, mais qui s'inscrit dans la durée et lui permet de nous engager vis-à-vis des jeunes.

\* Si vous êtes imposable, avec la **déduction fiscale de 66 %** ce parrainage ne vous coûte effectivement que **8,50 € / mois**

## VOTRE PARRAINAGE EN PRATIQUE

Pour parrainer un jeune Philippin du Foyer saint Joseph, vous pouvez

**remplir les 2 coupons** au dos de cette feuille et les retourner

- **à l'association pour celui du haut** Les coordonnées indiquées serviront aussi pour établir le reçu fiscal vous permettant de déduire **66 % de vos versements** de vos impôts
- **à votre banque pour le second** qui mettra en place le virement permanent.

ou

**vous connecter au site Pakigangay** à

l'adresse <http://pakigangay.fr> rubrique Nous aider - Parrainage ou en scannant le QR code ci-dessus puis suivre les instructions pour

- **enregistrer vos coordonnées** pour l'établissement du reçu fiscal
- **finaliser le paiement en ligne**, via Paypal, service de paiement en ligne sécurisé



**Pakigangay Solidarité Maasin Philippines**

6 route de Bénodet - 29950 Gouesnac'h - [info@pakigangay.fr](mailto:info@pakigangay.fr)  
[www.pakigangay.fr](http://www.pakigangay.fr) - <https://www.facebook.com/Pakigangay>

**Pakigangay Solidarité Maasin Philippines**

6 route de Bénodet - 29950 Gouesnac'h - [info@pakigangay.fr](mailto:info@pakigangay.fr)  
[www.pakigangay.fr](http://www.pakigangay.fr) - <https://www.facebook.com/Pakigangay>



## Extraits de la Charte de Parrainage

### 1. L'association PAKIGANGAY :

- Recherche les parrains.
- Assure l'équilibre des ressources avec les engagements de l'Association
- S'assure de la bonne utilisation des fonds transférés
- Assure la diffusion aux parrains des informations sur la vie du Foyer et des jeunes.
- Désigne un interlocuteur pour être en lien régulier avec le Foyer

### 2. Le FOYER SAINT JOSEPH :

- Identifie et propose à l'association PAKIGANGAY les jeunes nécessitant une aide
- Rend compte de l'utilisation des fonds.
- Assure pour les jeunes les prestations de scolarité, d'éducation, d'alimentation, de santé
- Assure leur prise en charge pendant la totalité de la période requise.
- Nomme les 2 personnes proposées par Pakigangay dans son conseil d'Administration

### 3. Les PARRAINS :

- Contribuent de façon régulière à la prise en charge d'un jeune (ou de plusieurs).
- S'engagent à aider financièrement un jeune dans la durée.
- S'engagent à verser le montant de référence ou un autre montant à l'association PAKIGANGAY. ;
- L'engagement du parrain est moral : si nécessaire, le parrain est, bien sûr, libre de cesser son versement à tout moment. Il suffit de prévenir l'Association par un simple courrier.

### CALCUL DES AIDES

Le montant mensuel du parrainage est destiné à couvrir les frais de **scolarité, éducation, alimentation et santé**. Les sommes collectées au titre du parrainage sont affectées exclusivement à la prise en charge des jeunes. L'Association délivrera chaque année aux parrains un reçu fiscal.

Retrouvez l'intégralité de la charte sur <http://pakigangay.fr>

### à retourner à l'association

**Pakigangay Solidarité Maasin Philippines**  
6 route de Bénodet - 29950 Gouesnac'h

Je souhaite parrainer dans la durée \_\_\_\_ jeunes du foyer St-Joseph

Je m'engage à verser chaque mois la somme de \_\_\_\_\_ €  
par virement

- 66 % des dons versés à l'Association Pakigangay sont déductibles de l'impôt sur le revenu, dans la limite de 20 % du revenu imposable .  
Un reçu fiscal est adressé tous les ans.
- Je pourrai suspendre ou annuler l'exécution de ce virement à tout moment par courrier adressé à ma banque avec copie à l'association

#### Mes coordonnées

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

### à adresser à votre banque

Je soussigné : \_\_\_\_\_

vous prie de bien vouloir procéder au **virement mensuel permanent**  
de la somme de \_\_\_\_\_ € depuis mon compte numéro

**IBAN** \_\_\_\_\_

vers le compte de l'association **Pakigangay Solidarité Maasin Philippines**

<b>RIB</b>	Banque	Guichet	N° compte	clé
	15589	29730	01912119240	79

Domiciliation : CCM Fouesnant

**IBAN** FR76 1558 9297 3001 9121 1924 079

**BIC** CMBRFR2BARK

en précisant la mention : **Parrainage** \_\_\_\_\_ (votre nom)

Fait à \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 201\_\_

Signature

Vous pouvez également établir un virement permanent en ligne  
en vous connectant au site de votre banque.

Nous vous remercions de préciser en objet : Parrainage + votre nom